

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/04/2020

Dossier complet le :
21/04/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0098

1. Intitulé du projet

rechargement plage Bona 2020 - Commune de Hyères

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président Hubert FALCO

RCS / SIRET

2 4 8 | 3 0 0 | 5 4 3 | 0 0 2 1 7

Forme juridique EPCI - Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°13 : travaux de rechargement de plage	Apport et étalement de 900 m3 de sable sur la plage Bona pour 2020.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un rechargement estival par un apport et un étalement de 900 m3 de sable de carrière roulé-lavé (voir annexe de présentation) dans l'attente du traitement du dossier de présentation global de dragage/rechargement de plage présentée par la ville (envoi du 17 avril 2020).

4.2 Objectifs du projet

Selon l'importance des tempêtes, la plage Bona subit des phénomènes d'érosion ponctuels. Depuis 2012 cette plage a fait l'objet de rechargements estivaux pour un volume annuel allant 700 à 900 m3.

Selon l'importance des tempêtes hivernales, la plage subit des dégraissments. La Ville souhaite donc recharger la plage pour contrebalancer le phénomène et requalifier le site pour accueillir les activités balnéaires pour la saison estivale 2020 en attendant le traitement du dossier de présentation globale de dragage/rechargement de plage présenté par la Ville (courrier du 17 avril 2020).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur la dernière quinzaine du mois de juin. Il s'agira de :

- charger le sable roulé-lavé sur des camions,
- transporter le sable jusqu'à la plage,
- déverser le sable en haut de plage,
- étaler avec un chargeur mécanique le sable sur l'emprise de la plage, par mer clame
- mise en place d'un filet anti-turbidité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune opération n'est à réaliser en phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En application de l'article R122-2 du code de l'Environnement, le projet s'inscrit dans la rubrique 13 "travaux de rechargement des plages". Il est soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de plage concernée	180 m
Superficie de plage concernée	1000 m ²
Volume de sable déposé	900 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage Bona
Av. de la Méditerranée
83 400 Hyères les Palmiers

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 9 ' 12 " 87 Lat. 43 ° 4 ' 29 " 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Hyères les Palmiers
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Dans l'aire d'adhésion du Parc National de Port Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	En cours d'élaboration par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Un PPRI par anticipation a été arrêté en janvier 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	En limite des zones SIC Rade d'Hyères (FR9301613) et ZPS Îles d'Hyères (FR9310020) A 350m environ du site "Salins d'Hyères et des Pesquiers" (FR9312008)
D'un site classé ?	☒	☐	Site classé de la Presqu'île de Giens (n°93C83051)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de 900 m3 de sable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Compte-tenu du régalage du sable par voie terrestre seulement sur la plage émergée, les travaux n'auront pas d'impact négatif temporaire et durable sur la turbidité des eaux et donc sur les herbiers de posidonie. (carte des biocénoses jointe). De plus, l'étalement du sable se fera par mer calme et avec la pose d'un filet anti-turbidité. Enfin, les travaux seront réalisés dans la dernière quinzaine du mois de mai après le période des tempêtes printanières pour éviter tout déplacement brutal des sédiments dans l'herbier. Un suivi annuel montre l'absence d'impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le sable provient de carrière, il n'est pas contaminé. De plus, pour la sécurité du public un arrêté interdisant l'accès à la plage sera pris durant la période des travaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le sable est apporté et étalé par des engins
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La circulation des engins est source de bruit mais qui sera étouffé par la circulation déjà présente sur la route départementale qui longe la plage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions				Lors de la circulation des engins
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Moyens liés aux pollutions potentielles :

- interdire le public sur la zone de travaux à terre et le plan d'eau au devant,
- contrôler l'absence d'anomalie des sédiments,
- contrôler l'absence d'anomalie ou fuites sur les engins.

Moyens liés à la préservation de l'écosystème

- dernière quinzaine du mois de mai,
- mer et temps calme pour éviter un déplacement brutal des sédiments vers les herbiers,
- granulométrie de sable conforme aux exigences,
- étalement du sable sur la partie émergée
- pose d'un filet anti-turbidité.

Voir dossier de présentation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un rechargement de plage pour garantir les activités balnéaires de la saison estivale 2020. L'apport de sable se fait uniquement sur la plage existante sans empiètement sur des espaces naturels. De plus, l'apport est limité à 900 m3, soit la moitié des recommandations maximales du GIS Posidonie sur cette plage.

Enfin, la phase de travaux n'est pas à l'origine de dégradations ou nuisances sur l'environnement.

Ce dossier est présenté uniquement pour 2020 dans l'attente du traitement du dossier global dragage/rechargement de plage déposé par la Ville d'Hyères (courrier 17 avril 2020).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de présentation du rechargement Rapport de suivi bathymétrique Rapport de suivi de l'état de santé de l'herbier de posidonie

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à TOULON

le, 20 avril 2020

Signature

CHRISTINE JORIE
DGA- DDVT METROPOLE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus